

DECRET N° 2005-058 DU 10 FEVRIER 2005

Portant nomination de commissaires de police
aux grades supérieurs au titre de l'année 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-015 du 18 juin 1990 abrogeant l'ordonnance n°77-014 du 25 mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin;
- Vu** la loi n° 93-010 du 20 août 1997 portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001;
- Vu** le décret n° 2003-052 du 04 février portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-394 du 13 juillet 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation ;
- Vu** le décret n° 90-186 du 20 août 1990 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la Police Nationale ;
- Vu** le décret n° 59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 97-622 du 30 décembre 1997 portant Statuts Particuliers des corps des Personnels de la Police Nationale ;

Vu le décret n° 98-387 du 11 septembre 1998 portant reconstitution de carrière des fonctionnaires de Police ;

Vu le décret n° 2002-395 du 06 septembre 2002 portant identification des autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des fonctionnaires de Police dans leurs différents grades ;

Vu le décret n° 2005-052 du 10 février 2005 portant inscription au tableau des Commissaires de Police aux grades supérieurs au titre de l'année 2003 ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 janvier 2005 ;

D E C R E T E :

Article 1 : Sont nommés à compter des dates ci-après aux grades supérieurs, au titre de l'année 2003 , les Commissaires de Police dont les noms suivent :

A -POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DE POLICE DE 1^{ère} CLASSE

A Compter du 1^{er} Janvier 2003

- 1- KPEDE Codjo Calixte
- 2- HOUETO Gbètoho Nestor

B- POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE PRINCIPAL DE POLICE

A Compter du 1^{er} Janvier 2003

- 1- AFAMBIYI Kangni Nazaire
- 2- AGBAZAHOU Coassi Yves Simon

A Compter du 1^{er} Avril 2003

KOUNDE Damien Jean-Baptiste

C- POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DIVISIONAIRE DE POLICE**A Compter du 1^{er} janvier 2003**

1. KOUKOUBOU Athanase Bio
2. DADJO Houégban Marius
3. BODJELENOU Noudéou Germain

A Compter du 1^{er} avril 2003

1. COHOUN Bertin
2. ADOUCO Robert
3. MAMA Yarou Adam
4. GANGO Kouassi Léon
5. ADJOVI Pépin Edmond

A Compter du 1^{er} juillet 2003

1. OKE-VE Noël
2. BOSSOU Emidéou
3. SYLLA ALADJI BONI Mohamed
4. TALON Roger

A Compter du 1^{er} octobre 2003

1. AZELOKONON Benoît
2. AGANI Emmanuel
3. ADANZOUNON Clovis
4. CLIKAN Kokou Sylvestre
5. DJIMASSE Emile Florent

D- POUR LE GRADE DE CONTROLEUR GENERAL DE POLICE**A Compter du 1^{er} Janvier 2003**

- 1- ANKI-DOSSO Osséni Maïga
- 2- HINVI Etienne

A Compter du 1^{er} Avril 2003

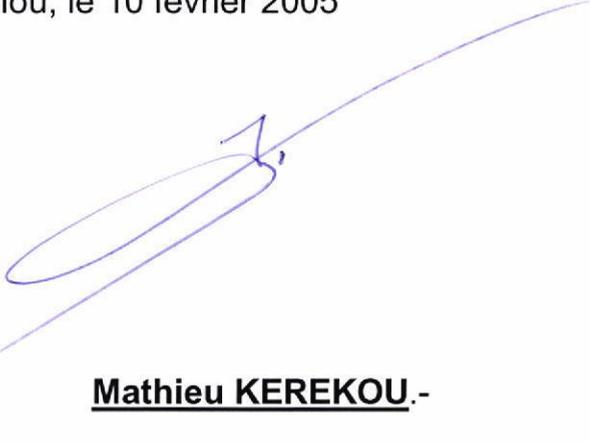
- 1- ZOMALETHO Mathias
- 2- AKOUETE Appollinaire

Article 2 : L'incidence financière découlant des avancements ci-dessus constatés sera payée conformément aux conditions définies par les lois de finances en vigueur.

Article 3 : Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des dispositions du présent décret qui sera publié au journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 février 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de la Décentralisation,



Séidou MAMA SIKA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 4 MISD 4 MFE 4 AUTRES
MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESEP 3 UNIPAR
FDSP 2 INTERESSES 25 JO .1